



DELIBERATION
N°2017- 5 du 07 février 2017

OBJET - Fixation des tarifs 2017 des services et visioconférence délivrés par le pôle d'Innovation Économique ALTIPOLIS

Rapporteur : M. Gérard FROMM

Le 07 février 2017 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 1^{er} février 2017 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de M. Alain FARDELLA (pour la présentation 2017-1). Après le vote de la délibération 2017-1, le Président Alain FARDELLA quitte le Conseil et laisse le 1^{er} vice-président M. Guy HERMITTE présider la séance.

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 27 pour la délibération 2017-1
26 de la délibération 2017-2
27 pour les délibérations 2017-3 et 2017-4
26 pour la délibération 2017-5
26 pour la délibération 2017-6

Nombre de pouvoirs : 7 de la délibération 2017-1 à 2017-2
6 de la délibération 2017-3 à 2017-6

M. Pierre LEROY est nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : M. Gérard FROMM (pour les délibérations 2017-3 à 2017-6), Mme Nicole GUERIN, Mme Francine DAERDEN, M. Éric PEYTHIEU (de la délibération 2017-1 à 2017-5), Mme Fanny BOVETTO, M. Maurice DUFOUR, M. Yvon AIGUIER, Mme Marie MARCHELLO, Mme Renée PETELET, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Claude JIMENEZ, M. Romain GRYZKA, M. Bruno MONIER, M. Jean-Franck VIOUJAS, M. Jean-Pierre SEVREZ, Mme Anne-Mariè FORGEUX, M. Roger GUGLIEMETTI, M. Guy HERMITTE, M. Jean-Louis CHEVALIER, M. Pierre LEROY, Mme Catherine BLANCHARD (pour les délibérations n°2017-1 à 2017-4), Mme Martine ALYRE, M. Alain FARDELLA (pour la délibération n°2017-1), M. Philippe MICHELON, M. Thierry BOUCHIÉ, M. Olivier FONS, M. Sébastien FINE, Mme Patricia ARNAUD.

Avaient donné pouvoir : M. Gérard FROMM à Mme Renée PETELET (de la délibération 2017-1 à 2017 -2)
Mme Catherine GUIGLI à Mme Francine DAERDEN
M. Gilles MARTINEZ à Mme Fanny BOVETTO
M. Bruno DAVANTURE à M. Mohamed DJEFFAL
Mme Catherine MUHLACH à M. Bruno MONIER
M. Nicolas GALLIANO à Mme Martine ALYRE
Mme Typhaine BERTHET BOUTARIC à M. Romain GRYZKA

Vu l'arrêté préfectoral n°2011-300-1 en date du 27 octobre 2011 portant statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais, et notamment compétence en matière de développement économique ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2013-070 en date du 21 mai 2013 portant approbation de la gestion de la pépinière d'entreprises ALTIPOLIS sous forme de régie directe ;

Vu l'avis favorable de la Commission DEAT du 31/01/2017,

Vu l'avis favorable du Bureau du 30/01/2017,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Approuve les tarifs ci-après hors taxe en Euros des services délivrés par le Pôle d'innovation Economique ALTIPOLIS, qui entreront en vigueur à compter du 01/03/2017,
- Précise que ces tarifs pourront être modifiés par une nouvelle délibération du conseil communautaire.

1. Services pépinière et hôtel d'entreprises

	Tarifs en € H.T. /m ² /mois		
	Année 1	Année 2	Année 3
Mise à disposition de bureau et accompagnement en pépinière d'entreprise	15 €	18 €	21 €
Mise à disposition d'atelier et accompagnement en pépinière d'entreprise	10 €	13 €	16 €
Mise à disposition de bureau en hôtel d'entreprise pour les entreprises, les structures de formation et d'accompagnement (hors charges applicables)	20 €		
Mise à disposition d'atelier en hôtel d'entreprise pour les entreprises, les structures de formation et d'accompagnement (hors charges applicables)	15 €		

en € H.T.

Charges applicables en service hôtel d'entreprises													
Bâtiment Pépinière													
Etage	-1				0								
Lieu	bureau	réunion	accueil	admin	bureau 1	bureau 2	bureau 3	bureau 4					
Surface	31,34	39,53	15,48	11,71	17,77	12,65	16,19	17,73					
Charges	220	260	120	80	120	80	120	120					
1													
	reunion	bureau 11	bureau 12	bureau 13	bureau 14	bureau 15	bureau 16	bureau 17					
	40	17,86	12,65	16,19	17,84	17,4	12,65	17,86					
	260	120	80	120	120	120	80	120					
2													
		bureau 18	bureau 19	bureau 20	bureau 21	bureau 22	bureau 23						
		11,9	8,6	20,48	11,93	8,73	30						
		80	65	140	80	65	220						
Bâtiment Hôtel													
Etage	rdc				1								
Lieu	bureau	atelier 1	atelier 2	atelier 3	atelier 4	bureau 1	bureau 2	bureau 3	bureau 4	bureau 5	bureau 6	bureau 7	bureau 8
Surface	13,44	43,39	47,79	43,81	48,01	16,79	12,07	12,01	11,37	13,1	37,52	25,79	40,67
Charges	80	150	170	150	170	120	80	80	80	80	250	220	260

2 Mise à disposition de locaux de courte durée :

	Tarif 1 > 26 locations/an			Tarif 2 < 26 locations/an		
	Surface	Prix HT/jour	Prix HT 1/2j	Surface	Prix HT/jour	Prix HT 1/2j
Bureau nomade	16 m ²	24,00 €	18,00 €	16 m ²	36,00 €	24,00 €

Tarifs Bureaux Nomades : Pour tenir compte de leur place spécifique dans le développement économique et de leur relative vulnérabilité, les jeunes entreprises de moins de 2 ans et les associations à but non lucratif à caractère économique, d'aide aux entreprises et de formation professionnelle bénéficieront d'une remise de 30 % sur les tarifs ci-dessus.

Tarifs location courte durée salles de réunion			
	Surface	Prix HT /jour	Prix HT ½ jour
Salle réunion petite	30 m ²	76,00 €	45,00 €
Salle réunion grande	40 m ²	100,00 €	60,00 €

Tarifs Visioconférence	€ H.T.
Une heure y compris locaux	30 €
Deux heures y compris locaux	50 €
1/2 journée salle + visioconférence	110 €
journée salle + visioconférence	150 €

3 Service de domiciliation d'entreprises :

Le tarif du service de domiciliation d'entreprises est fixé à 70 € HT par mois.

4 Services divers :

Photocopieur :

Page A4 noir et blanc : 0,05 € (5 cts) H.T.

Page A4 couleur: 0,15 € (15 cts) H.T.

Papier 80 gr blanc inclus

Téléphonie : coût de communications suivant tarif en cours par le fournisseur de la communauté de communes et notamment :

Coût mensuel FIXE abonnement gestion SDA	1 € H.T.
Coût appel en France vers les fixes par minute	0,0078 € H.T.
Coût appel Mobiles vers Orange - Bouygues Télécom par minute	0,033 € H.T.
Coût appel Mobiles vers SFR par minute	0,022 € H.T.

Coût du service de secrétariat : 30 € H.T. par heure

Coût d'une fabrication de double de clé : Pour une clé : 40 € H.T.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Pour le Président empêché
Le 1^{er} vice-président,

Guy HERMITTE.



Date affichage : 23 FEV. 2017